



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 6 octobre 2015 à 18 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02** Présentation du budget 2016.
- 10.03** Période de questions du public.

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1150774024)

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance.



**Dossier # : 1150774024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement

**IL EST RECOMMANDÉ :**

1. D'approuver la proposition budgétaire 2016 prévoyant un budget en équilibre de 37 483 200 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. De transmettre ledit budget au Comité exécutif, tel que stipulé par la Charte de la Ville de Montréal;
3. D'autoriser une affectation au montant de 535 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement;
4. D'autoriser le remboursement de 33 900 \$ au fonds de roulement.

**Signé par** Michèle GIROUX **Le** 2015-09-24 13:28

**Signataire :**

Michèle GIROUX

---

Directrice  
Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION****Dossier # :1150774024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement

**CONTENU****CONTEXTE**

L'exercice budgétaire de l'année 2016 a été marqué par les éléments suivants :

1. la poursuite de l'intégration de la réforme du financement des arrondissements : le transfert des activités liées aux matières résiduelles au Service de l'environnement;
2. la poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre;
3. le transfert des activités informatiques au Service des technologies de l'information.

**1. Poursuite de la réforme de financement des arrondissements**

Au cours de l'année 2012, l'Administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme, dont la composition demeurait incomprise par la plupart des intervenants. En conséquence, certains arrondissements, qui estimaient manquer de moyens pour remplir leurs obligations, blâmaient le mode de financement comme source principale du problème.

L'objectif de la démarche était donc de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance du corporatif. La réforme du financement des arrondissements repose sur plusieurs principes directeurs dont l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La paramétrisation des budgets de fonctionnement selon le nouveau modèle de financement implique que certains arrondissements voient leurs transferts provenant du corporatif réduits alors que pour d'autres, les transferts augmentent. Afin de pallier les variations positives et négatives, un plan de mise en oeuvre a été établi : les variations positives seront étalées sur cinq ans alors que les variations négatives le seront sur dix ans. Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente une diminution de 95 400 \$ en 2016, année 2 de la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements. À la réallocation

des budgets de fonctionnement, s'ajoute la cession d'un espace fiscal de cinq cents du 100 \$ d'évaluation, déjà consenti en 2013, et qui permet aux arrondissements une certaine autonomie financière.

De plus, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016, les activités de collecte et de transport des matières résiduelles ont été transférées au Service de l'environnement pour un montant de 3 483 100 \$. Ainsi, le Service de l'environnement financera dorénavant les contrats liés à la collecte et au transport des déchets domestiques, des matières recyclables et des matières organiques.

## **2- Poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO) 2014-2018**

La rémunération globale et les effectifs ont augmentés significativement depuis les fusions municipales de 2002. La masse salariale représente la moitié du budget de la Ville. Ainsi, la gestion planifiée des effectifs devient un élément central dans l'atteinte des objectifs de la Ville.

### Orientations

- 1- Abolir un poste sur deux vacants au 31 mars 2014 dans toutes les catégories d'emplois, excluant les pompiers et les policiers.
- 2- Abolir, au cours des cinq prochaines années, la moitié des postes devenus vacants en raison de départs à la retraite, excluant les policiers et les pompiers.

Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente l'abolition de 29 postes sur un horizon de cinq ans. Par ailleurs, la réalisation de ce plan doit se faire dans le respect des conventions collectives, en minimisant les impacts sur les services offerts aux citoyens et en tenant compte de la vision des membres du conseil d'arrondissement. Ainsi, pour l'année 2016 c'est 2,9 années-personnes qui ont été abolies au budget. Le bilan du PQMO de l'arrondissement est présenté via le dossier # 1156704004.

## **3- Transfert des activités informatiques au Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal (transfert de 3,0 a-p. et 392,9 k)**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire de 2016, les activités liées au soutien bureautique ont été transférées au Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal. Ceci s'inscrit dans une perspective de gestion intégrée des actifs technologiques de la Ville de Montréal. Il est à noter que le transfert des activités informatiques est prévu sur un horizon de deux ans. Ainsi, ce transfert se poursuivra au courant de l'année 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 210365 - Approuver la proposition budgétaire 2015 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 651 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement.

### **DESCRIPTION**

Le budget suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif.

<b>Revenus</b>	<b>En milliers de dollars (\$)</b>
----------------	------------------------------------

<b>Revenus locaux</b>	
Location et occupation du domaine public	887,4
Services culturels et récréatifs	201,7
Services techniques et travaux divers	135,6
Recouvrements de tiers	134,6
Imposition de droits	113,3
Vente de biens	52,1
Stationnements sur rue	6,0
Transferts (subventions gouvernementales)	200,0
<i>Sous-total revenus locaux</i>	<i>1 730,7</i>
<b>Revenus de taxation</b>	
Taxe d'arrondissement sur les services	6 420,3
<i>Sous-total revenus de taxation</i>	<i>6 420,3</i>
<b>Transferts centraux</b>	28 797,2
<b>Appropriation du surplus</b>	535,0
<b>Total revenus</b>	<b>37 483,2</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>En milliers de dollars (\$)</b>
Rémunération	18 706,0
Cotisations de l'employeur	5 847,3
Transport et communications	681,6
Services professionnels et techniques	3 960,2
Location, entretien et réparation	1 757,3
Biens non durables	5 681,7
Biens durables	210,8
Autres objets	604,4
Remboursement fonds de roulement	33,9
<b>Total dépenses</b>	<b>37 483,2</b>

## **JUSTIFICATION**

Le budget 2016 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins du budget de fonctionnement, lesquels ont pour but de préserver un cadre financier équilibré. Or, ces transferts centraux qui sont dédiés aux arrondissements ont été indexés de seulement 1 % et s'avèrent donc insuffisants pour assumer la totalité des services offerts par l'arrondissement de Verdun à ses citoyens. Par conséquent, l'arrondissement doit considérer le maintien de la taxe d'arrondissement et doit recourir au surplus des années passées, le tout afin de maintenir le niveau des services de proximité, et ce, afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Le budget pour le volet des revenus de source locale de l'arrondissement se situe à 1 730 700 \$. La composition du revenu de taxation est le résultat de l'espace fiscal cédé par la Ville de Montréal et de la taxe de l'arrondissement pour les services qui correspond à un montant total de 6 420 300 \$. La taxation locale, pour l'arrondissement de Verdun, est donc maintenue pour le budget de 2016. Signalons que ces revenus de taxation tiennent compte de l'étalement du rôle 2014-2016 déposé en septembre 2013, étalement appliqué sur trois ans, de la croissance immobilière prévue et de l'inflation estimée à 2 %. Le montant des transferts centraux se situe à 28 797 200 \$. Enfin, un montant de 535 000 \$ sera approprié à même le surplus des années passées. Le tout afin d'équilibrer le budget de 2015 et ainsi maintenir le niveau des services de proximité.

En ce qui a trait aux dépenses, les principaux écarts budgétaires entre l'année 2015 et 2016, soit - 3 413 500 \$ se résument comme suit :

- Réforme de financement des arrondissements : transfert des activités liées aux matières résiduelles pour un montant de -3 483 100 \$;
- Transfert des activités informatiques, pour un montant de -392 900 \$;
- Ajustement du fonds de l'eau (ajustement : entente et branchement des égouts sous le domaine public) pour un montant de 394 000 \$;
- Accroissement des coûts de main-d'oeuvre (l'application des conventions collectives et l'application de l'équité salariale) pour un montant de 461 700 \$;
- Plan quinquennal de main-d'oeuvre et rationalisation des dépenses pour un montant de -393 200 \$.

Il est à noter que dans le cadre de l'exercice de confection du budget 2016, une révision importante de la codification financière des budgets a été effectuée et ce, afin de mieux refléter l'historique des dépenses réelles. Ainsi, les codifications par objet et aussi par nature d'activités ont été revues. Les taux de répartition MAMOT, dont l'objectif est de répartir les transactions imputées à un compte dont l'activité n'est pas reconnue par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans des comptes dont l'activité est reconnue, ont également été revus.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de l'arrondissement présenté totalise 37 483 200 \$ pour le volet des dépenses et 1 730 700 \$ pour le volet des revenus de source locale.

Le montant des transferts centraux est de 28 797 200 \$, les revenus de taxation totalisent 6 420 300 \$ et une appropriation de surplus de 535 000 \$ est requise.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'arrondissement devra adopter un règlement de taxation pour un montant de 6 420 300 \$, soit pour l'espace fiscal et pour la taxe d'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement de taxation pour l'année 2016  
Adoption du règlement de tarification pour l'année 2016  
Adoption du règlement de délégation pour l'année 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LATRAVERSE  
Préposé au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-22

Annick DUCHESNE  
Chef de la Division des ressources financières